



Congés payés, jour de carence : les effets de l'état d'urgence sanitaire sur le droit du travail

Actualité législative publié le 25/03/2020, vu 1438 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Le Parlement a adopté dimanche 22 mars le texte sur l'établissement de l'état d'urgence sanitaire. Dans ce texte, plusieurs dispositions concernent le droit du travail.

L'imposition d'une partie des congés payés

Le droit du travail donnait déjà à l'employeur le droit d'imposer ou de modifier unilatéralement les [dates de prise d'une partie des congés payés](#), des jours de RTT et des jours de repos affectés au compte épargne temps du salarié, avec un délai de prévenance minimum d'un mois. L'employeur pourra imposer une semaine de congés payés pendant le confinement seulement avec l'accord des représentants des salariés. Cette mesure ne concerne que les congés qui devaient être pris au 31 mai 2020, dans la limite de six jours.

En revanche, les jours de RTT pourront être posés unilatéralement par l'employeur. Une décision justifiée par Muriel Pénicaud, ministre du travail, dans la nuit du 21 au 22 mars : « *L'immense majorité des RTT sont pour les personnes qui sont au forfait jour, donc principalement des cadres. Or, on va avoir besoin de repartir dans les entreprises, très vite. [...] Tout le monde fait des efforts. Alors, dire qu'on puisse se mobiliser sur les RTT, pas les congés payés, en les déplaçant, je pense que c'est un effort qu'on peut demander.* »

Suspension du jour de carence

Autre mesure présente dans la loi, le [jour de carence](#) des salariés en cas d'arrêt maladie est suspendu pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

Source : lemessager.fr

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)
- [Saisir le Conseil de Prud'hommes](#)
- [Rupture conventionnelle : mode d'emploi](#)

- [Rompre un CDD](#)
- [Modifier un contrat de travail](#)
- Par qui un salarié peut-il être mis en arrêt maladie ?
- Arrêt maladie : faut-il prévenir l'employeur ?
- Arrêt maladie : le salarié peut-il exercer une autre activité professionnelle ?
- Que deviennent les congés payés en cas d'arrêt maladie ?
- Arrêt maladie : conséquences de la contre-visite médicale
- Licenciement pendant un arrêt maladie : possible ou pas ?
- Comment se déroulent la visite médicale et la reprise après un arrêt maladie ?
- Mi-temps thérapeutique : comment se déroule-t-il ?
- Licenciement pour inaptitude : procédure à suivre
- Maladie professionnelle : quelle indemnisation pour la victime ?
- Accident du travail : quelle indemnisation ?
- Accident du travail et rechute : quelles conséquences ?
- La visite de reprise après un accident du travail ou une maladie professionnelle
- Responsabilité de l'employeur en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle